



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 19 juin 2019
A 20 heures 30 - En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. Répartition financière suite à la dissolution du Syndicat de la Perception – Délibérations**
- II. Désignation d'un représentant communal à l'Assemblée Générale d'ID77 – Délibérations**
- III. Adhésion des communes de Bois-Le-Roi et Bourron-Marlotte au S.D.E.S.M. – Délibérations**
- IV. Vente du bois de chauffage à façonner – Délibérations**
- V. Prêt de matériel municipal - Délibérations**
- VI. Demande de subvention de « Nangis Natation » - Délibérations**
- VII. Divagation des chiens**
- VIII. Eclairage public : orientations de gestion**
- IX. Inscription de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco**
- X. Questions diverses**

Présents : Corinne ABOULIN, Daniel AIMAR, Manel BOURGES, Jacques COSSO, Dominique DOLLÉ, Jean-Luc GERMAIN, François GRAGY, Catherine FOURGOUX-LECLERC, Muriel MARGERIT, André MOUTTI, Lancelot PECQUET, Laurence PESTRE, Georges ROCHER

Absents :

Marie-Amélie COTTIN qui a donné pouvoir à Muriel MARGERIT
Didier COTTIN qui a donné pouvoir à Daniel AIMAR

André MOUTTI est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 12 avril 2019

I. Répartition financière suite à la dissolution du Syndicat de la Perception – Délibérations

Mme Margerit expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU la délibération n°06112018_01 votée par le comité syndical le 6 novembre 2018

VU la convention fixant les principes de la dissolution du syndicat intercommunal de la perception du Châtelet-en-Brie et annexée à la délibération susvisée;

VU la délibération n°2018-35 du 16 novembre 2018 votée par la commune de Féricy;

CONSIDERANT que la commune du Châtelet-en-Brie a mandaté l'indemnité compensatrice de 230 000,00€ au syndicat;

CONSIDERANT que la commune du Châtelet-en-Brie récupèrera les actifs des comptes de classe 1 et de classe 2 correspondants aux comptes de capitaux et aux immobilisations (bâtiment);

CONSIDERANT que le résultat d'investissement au 001 (84,00€) résultant de la répartition de l'actif et du passif sera affecté à la commune du Châtelet-en-Brie pour des raisons d'équilibre suite aux différentes opérations;

CONSIDERANT que les comptes 110 (correspondant à l'excédent de fonctionnement au 002 récupéré par les communes) seront répartis entre chaque commune selon la clé de répartition définie préalablement entre elles;

CONSIDERANT que le compte 515 représentant la trésorerie disponible est réparti entre les communes selon cette même clé de répartition;

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette répartition le bâtiment sera intégré au compte 21318 de la commune du Châtelet-en-Brie de sorte que la balance de sortie du syndicat s'établisse à 308 125,05€ (comptes 2128 et 21318);

VU le tableau de répartition des comptes du syndicat entre les communes membres et annexé à la présente délibération;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'arrêt des comptes du syndicat et la répartition de ceux-ci conformément au tableau figurant en annexe ;
- **ACCEPTTE** que M. le Président sollicite les services de l'Etat afin qu'un arrêté préfectoral de dissolution soit pris.
- **DEMANDE** que cette dissolution soit effective à compter du 1^{er} septembre 2019.

II. Désignation d'un représentant communal à l'Assemblée Générale d'ID77 – Délibérations

M. le maire rappelle qu'en date du 21 décembre 2018, le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'adhésion de la commune à ID77 qui est une plateforme d'«expertise départementale au service des collectivités ». Son but étant d'aider les petites collectivités à concrétiser des projets en apportant aide, conseil et soutien.

Suite à cette demande d'adhésion, les services du Département demandent la désignation d'un représentant communal pour siéger à l'Assemblée Générale d'ID77.

M. Jean-Luc Germain se porte candidat.

Après délibération et à l'unanimité, M. Germain est désigné pour siéger à l'Assemblée Générale d'ID77 afin de représenter la commune de Féricy.

III. Adhésion des communes de Bois-Le-Roi et Bourron-Marlotte au S.D.E.S.M. – Délibérations

M. le maire expose qu, suite à l'adhésion des communes de Bois-Le-Roi et de Bourron-Marlotte au sein du S.D.E.S.M., il est demandé à chaque commune membre d'entériner ces adhésions.

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2019-10 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bourron Marlotte et Bois le Roi,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Bourron Marlotte et Bois le Roi au SDESM

IV. Vente du bois de chauffage à façonner – Délibérations

M. le maire rappelle que la société retenue pour abattre les arbres malades dans le parc du Domaine suite au diagnostic de l'ONF a fini son travail. M. le maire précise qu'il reste sur place les têtes avec branches représentant environ 500m³ à débiter et propose de soumettre à la vente ce bois à façonner.

Après discussion, il est convenu qu'une convention devra être mise en place sur les modalités de ces coupes sur place attendu que l'objectif premier est de dégager le parc afin que celui-ci retrouve un aspect paysager agréable.

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil votent pour le prix de 10€/stère à façonner.

V. Prêt de matériel communal – Délibérations

M. le maire expose : la commune met à disposition des administrés, des associations et des communes avoisinantes, du matériel afin qu'ils puissent réaliser leurs manifestations dans de bonnes conditions.

Le matériel concerné est le suivant : tables, chaises, barnums, plateaux, tréteaux, bancs, cafetière, crêpière.

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil, décident le maintien de ces prêts à titre gracieux.

VI. Demande de subvention de « Nangis Natation »

M. le maire informe de la réception d'une demande de subvention émanant du club de natation de Nangis. Après délibération, au vu du nombre peu important de Fériciens fréquentant le club de natation de Nangis (1 seule personne), les membres du conseil décident de ne pas octroyer de subvention à l'école de natation de Nangis.

VII. Divagation des chiens

Mme Margerit, en charge du dossier demande l'ajournement de ce point. D'après elle, l'arrêté en vigueur ne voit pas tous les aspects du problème pour lequel il faudrait revoir le cadre juridique afin de trouver un terrain d'entente entre les différents parties : les chasseurs, les promeneurs, les riverains.

M. Aimar rappelle que ce dossier nécessitait juste une mise à jour attendu que le document affiché par l'Association de Chasse faisait apparaître un tampon non adéquat (tampon de l'Association de Chasse avec mention du nom de la mairie de Féricy).

Après discussion, il est décidé d'afficher l'arrêté en cours en apposant le tampon de la commune afin de maintenir l'interdiction de la divagation des chiens en période de nidification et d'ajourner le dossier du problème plus général de la divagation des chiens.

VIII. Eclairage public : orientations de gestion

Mme Aboulin en charge du dossier, propose que la discussion se fasse en 2 temps : savoir ce que l'on veut faire et voir les moyens techniques qui permettent d'y aboutir.

M. Pecquet demande s'il serait possible d'obtenir un retour d'expérience des communes qui ont opté pour l'extinction partielle ou la baisse d'intensité et propose de lancer un débat lors des dialogues citoyens.

M. Germain rappelle que la position du SDESM tendrait plus vers une baisse d'intensité que sur une extinction partielle. Il précise également qu'il sera nécessaire de changer les armoires électriques si nous voulons opter pour un changement de gestion de l'éclairage. A ce propos, il informe que les armoires sont en mauvais état et auront peut-être besoin d'être changées.

Après un tour de table, une extinction partielle est envisagée. Un contact va être pris avec le SDESM pour voir ce qui est faisable avec nos installations actuelles.

IX. Inscription de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco

M. Aimar rappelle que le château de Fontainebleau est déjà inscrit au patrimoine de l'Unesco. La démarche en cours est l'inscription du château et du massif forestier qui l'entoure. L'avis de la commune de Féricy est sollicité car la commune fait partie du « cône de vision » c'est-à-dire qu'elle est visible de certains endroits de la forêt.

Les démarches sont en cours pour cette inscription mais une délibération pourra être demandée à la commune de Féricy dans quelques temps afin de soutenir le projet.

X. Questions diverses

- M. le maire rappelle que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours. Un premier séminaire à destination des élus et des agents territoriaux s'est tenu à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Le but était de sensibiliser ces acteurs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en mettant en avant des exemples concrets d'actions à modifier au quotidien.

- La manifestation « La nuit du conte » a été une réussite. Ce projet initialement mis en place par les Foyers Ruraux a été repris par la Commune. Différents ateliers financés par la communauté de communes ont été mis en place et l'action se poursuit avec les scolaires.

- M. Aimar informe de la difficulté de trouver un agent pour le poste au sein des services techniques. Il a donc été décidé de professionnaliser ce poste et il semblerait qu'un profil intéressant ait été trouvé. Ce nouvel agent prendra son poste à la mi-août. Dans l'attente, un appel aux habitants est fait pour pallier à l'absence d'agent notamment au niveau des espaces verts : tonte, élagage.

Tour de table :

- Mme Fourgoux informe :
 - ✓ que la fête de l'école de Féricy se prépare. Une nouveauté cette année plutôt sympathique : les anciens élèves de l'école de Féricy organiseront un tournoi de foot avec les nouveaux élèves.
 - ✓ que le stade va être finalisé : pose des différents buts et marquage du terrain
 - ✓ le prochain conseil d'école de Machault se tiendra le mardi 25 juin
- M. Germain fait un point travaux :
 - ✓ le contrat architecte pour les travaux de réfection de la toiture de l'église est lancé. Il précise que la condition d'obtention nécessaire d'une subvention à hauteur de 80% a été indiquée pour effectuer les travaux
 - ✓ les volets de l'annexe sont commandés
 - ✓ une réflexion est lancée sur la façon de remercier 2 bénévoles toujours en action dans le Domaine depuis son acquisition en 2006
 - ✓ la phase APD (Appel à Projet Définitif) va être lancée pour la future mairie
 - ✓ la fuite d'eau repérée dans la cour de l'école a été identifiée. La réparation se fera hors période scolaire
- M. Dollé informe que la personne en charge du dossier PLU au sein de la société CDHU a quitté la société entraînant un retard du dossier. Néanmoins, les choses reprennent doucement leur cours et un contact va être pris avec le commissaire enquêteur afin que l'enquête publique ait lieu à l'automne.
Cependant, attendu que le PLU est bien avancé, M. Dollé précise que si certains projets ne sont pas conformes, il est donné à la collectivité la possibilité de poser un sursis à statuer afin d'éviter des projets improbables sur la commune.

- Mme Bourges demande s'il y a des nouvelles sur « le dossier ULM ». M. Aimar informe que non mais suggère de lancer une pétition au travers du dialogue citoyen afin de s'opposer à ce dossier de création d'école ULM et des désagréments qui en découlent, plus particulièrement les nuisances sonores.
- M. Pecquet informe :
 - ✓ le travail sur le numérique se poursuit
 - ✓ les dialogues citoyens perdurent et des groupes de travail vont se former avec un début de pilotage des actions. Des plannings vont être mis en place avec des objectifs. Il précise que lors des débuts de séances, un temps sera donné pour le suivi des projets
 - ✓ l'ADEME propose des subventions aux petites communes pour l'extinction de l'éclairage public dans le but de lutter contre la pollution lumineuse
 - ✓ des cours de tango et de karaté enfants et adultes seront mis en place à la rentrée. Les jours et horaires restent à déterminer.
- M. Cosso demande si le projet de fabrication des bancs au domaine est toujours d'actualité. M. le maire précise que oui.
- Mme Pestre demande où en est le projet Bibliothèque. M. le maire informe que de nombreux échanges ont lieu avec les services du Département pour la constitution du dossier de subvention lié à l'achat de matériel nécessaire préalablement à l'ouverture de la bibliothèque au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50